



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

GIAT-Industries

Question écrite n° 44821

Texte de la question

M. Yves Fromion attire l'attention de M. le ministre de la défense sur l'annonce faite par la Délégation générale pour l'armement de lancer une nouvelle consultation pour la fourniture à l'armée de terre française de 700 engins blindés à roues dont 150 véhicules de combat. Cette nouvelle procédure, dont on annonce qu'elle devait être engagée prochainement, annule donc la consultation à laquelle il venait d'être procédé et qui avait abouti à privilégier la solution RVI Panhard, au détriment des propositions émanant de GIAT-Industries. Sans doute peut-on se féliciter que le Gouvernement, cédant aux multiples pressions dont il a été l'objet, ait fini par revenir sur une décision qui signait l'arrêt de mort de GIAT-Industries. Cette satisfaction est cependant tempérée par la crainte qu'il puisse s'agir de la part du Gouvernement d'une nouvelle manœuvre dilatoire permettant, soit de repousser une décision que l'on est incapable de financer du fait de la très forte baisse du titre V du budget de la défense, soit d'abaisser momentanément les craintes sur le devenir de GIAT-Industries quitte à confirmer ultérieurement le marché des engins blindés à roues à RVI-Panhard en offrant une part symbolique de sous-traitance à GIAT-Industries. Cette hypothèse n'est pas pure spéculation car on sait que l'armée de terre française ne souhaite pas acquérir le Vextra de GIAT jugé trop coûteux, trop sophistiqué. Et puis l'on sait ce que valent désormais les engagements du Gouvernement ; les crédits d'investissements (titre V) ne devaient plus connaître d'abattement après la revue des programmes effectuée en 1998. On a vu le résultat avec une baisse de 5 milliards de francs dans le budget 2000 qui a conduit, notamment, à l'annulation du programme ANF d'Aérospatiale-Matra ! le Gouvernement s'était engagé à construire une présérie de canons CAESAR en contrepartie du vote des communistes sur le budget de la défense 2000... aucune commande n'a encore été passée ! Quoiqu'il en soit, la démarche ainsi relancée ne présente d'intérêt que si les entreprises françaises susceptibles de répondre à l'appel d'offres, dont GIAT-Industries, s'inscrivent dans une démarche concertée. Aussi, il lui demande de lui indiquer quelles dispositions ont été prises pour que GIAT-Industries puisse effectivement être partie prenante au marché de fourniture des engins blindés à roues destinées à l'armée française. Complémentairement, il lui demande de lui faire connaître la date à laquelle il envisage de notifier à GIAT-Industries la commande des canons 155 CAESAR.

Texte de la réponse

Le ministère de la défense - DGA - a lancé en mars 1999 un appel d'offres pour la réalisation des futurs véhicules blindés de combat d'infanterie (VBCI), destinés à remplacer à l'horizon 2005 les actuels véhicules de combat AMX 10P de l'armée de terre. La procédure couvre les deux types de besoins exprimés par l'armée de terre qui, ensemble, constituent le programme VBCI : d'une part, les VCI proprement dits, dont le nombre envisagé est porté de 450 à 550 exemplaires ; d'autre part, les véhicules poste de commandement (VPC), qui devaient initialement être commandés dans le cadre d'un programme en coopération avec l'Allemagne et le Royaume-Uni, mais pour lequel les accords industriels qui auraient permis la participation de la France n'ont pu être obtenus. Le nombre de VPC envisagé étant de 150 exemplaires, la consultation porte au total sur un maximum de 700 véhicules. Il convient de noter que la loi de programmation militaire pour les années 1997 à 2002 a prévu de lancer, durant cette opération, la phase de développement du programme VBCI, tandis que la

phase de production est planifiée au-delà de cet horizon. La décision annoncée le 20 avril dernier par les sociétés GIAT Industries et Renault Véhicules Industriels (RVI) d'apporter une réponse commune à la nouvelle consultation organisée pour le programme VBCI et de constituer à cet effet un « groupement momentané d'entreprises », participe d'une volonté de rapprochement entre ces deux acteurs du secteur des armements terrestres en France. Elle constitue indéniablement un atout pour GIAT Industries, associée à RVI dans le cadre de l'appel d'offres en cours. S'agissant du canon automoteur de 155 mm monté sur camion « Caesar », l'annonce faite par le ministre de la défense, lors de la présentation au Parlement du budget de la défense pour l'année 2000, d'une commande destinée à l'armée de terre s'est concrétisée en septembre 2000 par la notification d'un contrat à GIAT Industries de 5 équipements ainsi que des prestations associées.

Données clés

Auteur : [M. Yves Fromion](#)

Circonscription : Cher (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44821

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2000, page 2266

Réponse publiée le : 30 octobre 2000, page 6230